

Deuxième appel à projets IRIS-E « Recherches interdisciplinaires et co-construites »

Cadrage et objectifs

Le programme “*Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental Transition*” (IRIS-E), dont les objectifs sont décrits sur le [site Internet](#), s’appuie sur trois axes : le hub pour les sciences participatives (Axe 1), le programme de recherche et d’innovation (Axe 2) et la transformation des formations (Axe 3), mettant l’interdisciplinarité au service de la transition environnementale. Le présent appel à projets (AAP) est le deuxième d’une série de 3 à 4 appels lancés sur l’ensemble de la durée d’IRIS-E (2023-2032). Il permet de développer des activités de recherches interdisciplinaires et participatives impliquant les 15 partenaires du projet et au-delà. Il est géré par le comité de coordination de l’Axe 2.

Cet AAP 2025 concerne des projets de recherche, nécessairement interdisciplinaires et co-construits, entre partenaires académiques et non-académiques, conformes aux objectifs et ambitions d’IRIS-E, et qui démarreront en 2026 et 2027¹. **Il est associé à une enveloppe maximale de soutien (part IRIS-E) de 2 000 k€, pour un total de 6 à 10 projets financés. Le financement apporté par IRIS-E aux projets lauréats prend donc essentiellement la forme d’allocations de doctorat ou de post-doctorat, avec une part modérée de soutien de fonctionnement.** Par conséquent, les besoins en fonctionnement et en équipement doivent, en majeure partie, être couverts par les apports propres des établissements partenaires et/ou par des cofinanceurs. Les projets doivent s’attacher à une taille critique de 5 à 15 scientifiques impliqué-es (enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es et ingénieur-es), dont au moins deux doctorant-es/post-doctorant-es, y compris les personnes recrutées grâce au financement IRIS-E. La durée des doctorats est de 36 mois. La durée normale des projets est au maximum de 48 mois.

Chaque projet peut solliciter un soutien maximal de la part d’IRIS-E de 260 k€. Ce montant peut être complété par des cofinancements obtenus par le consortium d’acteurs du projet. Les montants des financements sont fixés à 125 k€ pour un doctorat (durée de 3 ans), à 60 k€ par an pour un postdoc et à 3 k€ par an par personne recrutée pour leur accompagnement. Un montant inférieur peut être demandé selon les objectifs et les besoins propres de chaque projet.

Les propositions soumises à l’AAP doivent répondre à **l’ensemble des attendus suivants** :

1. **Excellence scientifique et thématique.** Les propositions doivent adresser des enjeux majeurs de la transition environnementale : ressources environnementales, production durable et écomatériaux, société, santé et numérique. Ces enjeux doivent être explicitement formulés et traduits dans des questions de recherche ambitieuses. L’ambition de ces dernières et, plus

¹ Les projets les meilleurs et les plus aboutis seront lancés en 2026. Les projets les meilleurs et nécessitant un accompagnement seront lancés en 2027. Il n’y aura pas d’AAP en 2026. L’AAP 2027 concernera les projets qui démarreront en 2028 et en 2029.

largement, celle des projets, a vocation à s'articuler autour de trois dimensions complémentaires : 1) aborder des questions de recherche complexes, qu'une approche strictement disciplinaire ne peut pas traiter valablement mais qui sont essentielles par rapport à la problématique de la transition environnementale ; 2) le caractère transformant des contributions/sorties attendues ; et 3) l'originalité des montages de consortia. Chaque proposition doit impérativement mobiliser au moins deux de ces cinq domaines dans une approche scientifique. La mobilisation d'un domaine scientifique concerne l'existence d'actions de recherche au sein du projet au-delà d'un impact immédiat ou prospectif. Les propositions ne respectant pas ce critère de deux domaines de recherche effectivement mobilisés ne sont pas éligibles.

2. **Interdisciplinarité.** Chaque proposition doit adresser des enjeux essentiels de la transition environnementale dans une approche interdisciplinaire. Les approches pluridisciplinaires peuvent être un point de départ, notamment pour expliciter la pertinence de chacune des disciplines, bien qu'elles soient insuffisantes. Les projets doivent viser une ambition plus grande en soulignant la construction et le fonctionnement de l'interdisciplinarité (actions concrètes pour assurer un travail conjoint entre disciplines) tout en démontrant sa plus-value pour penser en commun les questions de recherche à développer et les solutions à apporter.
3. **Accompagnement des transformations et innovation au service de la transition environnementale.** Les propositions doivent expliciter la nature des apports attendus du projet pour l'accompagnement de la transition environnementale, et identifier les acteurs /utilisateur-trices concerné-es par ces transformations. Il est demandé de détailler en quoi les propositions accompagnent cette transition, que ce soit par des innovations techniques, scientifiques ou sociales, un apport direct et concret à l'élaboration de politiques publiques, l'information de la société et des citoyen-nes, ou tout autre moyen qui participe aux transformations et à leur mise en œuvre. Les propositions qui s'attachent à une approche exclusivement descriptive, pleinement essentielle par ailleurs, ne rentrent pas dans le cadre de cet appel à projets.
4. **Co-construction partenariale.** Chaque proposition doit s'inscrire explicitement dans une démarche de co-construction et de recherche intégrative et participative, associant une diversité d'acteurs dans et hors du monde académique. Cette co-construction nécessite une participation conjointe et coordonnée des parties prenantes provenant du monde académique, de la société civile et/ou du secteur privé ou public, à toutes les étapes du projet et dès sa conception. Le rôle et l'implication des partenaires non-académiques doivent être explicitement décrits ; ces contributions sont prises en compte lors de l'évaluation et de la sélection des projets. Les degrés d'implication de la société civile dans une démarche de co-construction et de recherche intégrative et participative sont précisés dans [la note de positionnement](#).
5. **Faisabilité financière et opérationnelle.** Elle doit être détaillée, en précisant et en incluant, le cas échéant, la nature et les montants financiers complémentaires sollicités et/ou envisagés auprès des partenaires académiques et non-académiques (publics et/ou privés).

Pour s'assurer de la pertinence de leur projet au regard du programme IRIS-E, nous invitons les porteurs de projets à se référer aux [documents de positionnement d'IRIS-E](#) sur la transition environnementale, l'interdisciplinarité et les sciences participatives.

Le bilan du premier AAP a montré l'importance de répondre à chacun de ces points. Si les enjeux relatifs à la qualité scientifique et à la faisabilité sont essentiels, la mobilisation effective de 2 des 5 domaines, l'interdisciplinarité au-delà de la pluridisciplinarité, la dimension transformante et la co-construction avec des partenaires non-académiques sont des points impératifs. Ils méritent une attention particulière : ces éléments doivent être introduits et explicités, à fois, dans la fiche d'identité et le corps de la proposition.

Les propositions pourront s'inscrire dans les thématiques prioritaires de Rennes Métropole, en lien avec la révision de son Plan Climat². Ces priorités sont disponibles en annexe de l'Appel à projet.

Dans le cas où les propositions seraient analysées comme pertinentes au vu de ces priorités, elles pourront bénéficier de moyens supplémentaires via des partenariats avec Rennes Métropole, tels que :

- Le dépôt de 4 projets ANRT maximum pour financer des doctorats en convention CIFRE (répartis sur 2 ans),
- Des aides à l'acquisition d'équipements scientifiques et des subventions de fonctionnement. Rennes Métropole pourra allouer jusqu'à 200 k€ en crédits d'investissement et 60k€ en crédits de fonctionnement pour l'ensemble des projets débutant sur ces 2 années.

Les porteurs doivent avoir pris contact avec les services de Rennes Métropole concernés et expliciter la nature des travaux communs prévus ainsi que les financements demandés.

En outre, des cofinancements avec d'autres partenaires sont possibles et bienvenus, sans être, néanmoins, obligatoires.

Calendrier

- **13 novembre 2024** : publication de l'AAP
- **7 février 2025** : ouverture du site de soumission
- **7 mai 2025 à 12h00 (heure de Rennes)** : date limite de dépôt des propositions. Le lien de dépôt de candidatures sera mis à disposition ultérieurement
- **Courant novembre 2025** : résultats de l'AAP

Contenu des propositions

NB : La trame de dépôt des propositions est téléchargeable [ici](#).

² Le Plan Climat Air Énergie Territorial fixe les objectifs du territoire sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'adaptation au changement climatique, en déclinant les objectifs internationaux, européens, nationaux et locaux sur le sujet. L'atteinte de ces objectifs repose sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs (collectivités publiques, habitantes et acteurs socioéconomiques) et nécessite d'interroger nos modèles de consommation, de production, de débat local sur ces sujets, ainsi que les modalités de mobilisation et d'accompagnement au changement de comportement.

Fiche d'identité de la proposition³

- *Titre et acronyme* ;
- *Résumé* : 3 000 caractères maximum, espaces inclus ;
- *Responsable* : 1 seul responsable par proposition ;
- *Composition du consortium (y compris les partenaires non-académiques)* : pour chaque participant·e, nom et coordonnées du porteur du projet de recherche, unité, établissement et/ou entreprise de rattachement ;
- *Domaines IRIS-E de rattachement (Ressources environnementales, Production durable & matériaux, Société, Santé humaine, Numérique)* : pour chacun des domaines concernés par la proposition, donner les raisons justifiant le rattachement (750 caractères maximum par domaine, espaces inclus) ;
- *Dimension transformante* : comment la proposition accompagne la transition environnementale (1 000 caractères maximum, espaces inclus) ;
- *Mots clefs* : au minimum 4, au maximum 8 ;
- *Mobilisation d'un partenariat avec Rennes Métropole* (facultatif) : expliciter la nature du partenariat (soutien au projet, implication directe des services dans sa réalisation, cofinancement, etc.) en 1 000 caractères maximum, espaces inclus.

Corps de la proposition (8 pages maximum)

Les propositions doivent être rédigées sous la forme d'un document en langue anglaise et dans un format de page A4 (calibri 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm ou plus, numérotation des pages) et téléchargées au format PDF sur le site de dépôt. Elles doivent suivre impérativement le plan suivant, toutes les rubriques et sous-rubriques devant être dûment renseignées. Les propositions ne respectant pas strictement le cadre défini ou n'ayant pas renseigné un ou des éléments seront systématiquement rejetées.

- Description du projet (6 pages maximum). Cette partie devra équilibrer les différentes parties de façon à expliciter les motivations, l'implémentation et les impacts escomptés.
 - Etat de l'art ;
 - Problématique et questions de recherche ;
 - Organisation du projet, plan de travail et calendrier (identifier, en particulier, le rôle de chacun des participant·es), identification des risques d'exécution et alternatives d'évitement ;
 - Principaux livrables et attendus ;
 - Description du Plan de Gestion des Données (PGD).
- Budget (1,5 pages maximum)
 - Demande IRIS-E : nature et montants ;
 - Co-financements éventuels obtenus, demandés ou prévus, y compris les cofinancements fléchés par les établissements partenaires. Les cofinancements peuvent être importants pour des projets nécessitant notamment des analyses, expérimentations et observations coûteuses. Expliciter la mobilisation et la sécurisation

³ Aucune rubrique autre que celles mentionnées ci-après ne doit être incluse.

des cofinancements permettant d'assurer la réalisation effective du projet. Répartition prévisionnelle et argumentée des différents postes de dépenses (ex. doctorat, post-doctorat, fonctionnement, équipement).

- Perspectives de pérennisation à plus long terme des projets au-delà de leur financement éventuel (0,5 page maximum).
- Le cas échéant, une ou des lettres de soutien du/des participants non-académiques ainsi que des utilisateur·trices potentiel·les associé·es au projet, précisant leur implication, leurs attentes et la nature de l'intérêt qu'ils/elles portent au projet, pourra/pourront être jointes à la proposition, intégrées dans le même fichier PDF à soumettre.

Toute proposition ne respectant pas les limites de page et de format (caractères, marges, interligne) sera systématiquement rejetée. Pour rappel, a trame de dépôt est téléchargeable [ici](#).

La validation du dépôt en ligne par le déposant principal est finale (plus de possibilité de modification du document). Aucun dépôt au-delà de la date/heure limite (4 avril 2025, 12h00 heure de Rennes) ne sera pris en compte.

Evaluation et sélection des propositions

Les propositions sont évaluées en trois étapes successives : recevabilité, évaluation externe et arbitrage.

Recevabilité

La recevabilité est analysée exclusivement sur la base de la fiche d'identité de la proposition.

Pour être recevable, les propositions doivent impérativement répondre à chacun des critères suivants :

- Consortium et projet mobilisant effectivement et de façon équilibrée au moins 2 des 5 domaines thématiques d'IRIS-E précités ;
- Implication d'au minimum 3 disciplines de 3 unités de recherche du site rennais impliquées dans un portage effectif de l'interdisciplinarité. Les projets impliquant des unités différentes mais de façon mono-disciplinaire ou sur des segments d'interdisciplinarité très courts ne correspondent pas aux attentes de cet AAP. Des unités extérieures peuvent être intégrées au projet dans la mesure où l'interdisciplinarité reste portée par les équipes mobilisées sur le site ;
- Participation d'au minimum 2 établissements partenaires d'IRIS-E. La liste des établissements partenaires est disponible [ici](#) ;
- Les porteurs de projets en cours ne peuvent pas déposer de nouveaux projets en tant que porteur. Les directeur·rices de thèse et référent·es de post-doctorant·es financé·es par IRIS-E dans des projets en cours ne peuvent pas prétendre à un nouveau financement d'IRIS-E en tant qu'encadrant·e de thèse ou de post-doctorant·e ;
- Respect des règles déontologiques suivantes :
 - Impossibilité pour les membres des comités d'IRIS-E (groupes de coordination, comité de pilotage) de porter des propositions, leur implication en tant que participant·e restant possible ;

- Engagement de tous les membres des consortiums à respecter les règles éthiques et de bonnes pratiques scientifiques.

Évaluation

Chaque proposition recevable fera l'objet d'une évaluation externe et indépendante, réalisée par des expert·es extérieur·es au site, y compris potentiellement des expert·es non francophones, et choisis·es sur la base de leurs compétences scientifiques.

L'évaluation des propositions porte sur les cinq piliers suivants :

1. Qualité scientifique et thématique

- *Thématique* : pertinence du questionnement au regard des enjeux de la transition environnementale dans les 5 domaines précités ;
- *Démarche* : nouveauté, pertinence, ambition, y compris l'identification claire des enjeux et des questions de recherche abordées ;
- *Compétences* : qualité scientifique du porteur et du consortium.

2. Interdisciplinarité

- Formulation explicite des interactions disciplinaires et de la plus-value apportée aux contributions disciplinaires ;
- Description de la complémentarité du consortium et des rôles respectifs des différents partenaires.

3. Accompagnement des transformations et innovation au service de la transition environnementale

- *Impact, applications et retombées attendues* : description des innovations attendues (livrables du projet), et des pratiques, procédés ou politiques en matière de transition environnementale ; modalités de valorisation des acquis du projet ; transférabilité des résultats à d'autres publics et/ou d'autres territoires ;
- *Implication des acteurs dans l'appropriation et la diffusion des innovations* : identification des utilisateurs·trices potentiel·les et prise en compte de leurs besoins opérationnels ; modalités de mobilisation des acteurs non-académiques dans l'adoption des innovations issues du projet ; accompagnement de la diffusion par des démarches de communication artistiques, technologiques ou autres.
- *Pérennisation des activités au-delà de l'échéance du projet*.

4. Co-construction partenariale

- *Ancrage et co-construction science-société* : pertinence du choix des partenaires non-académiques (associations, entreprises, etc.) et nature des collaborations ; mobilisation des parties prenantes en lien avec l'enjeu, degré et stade de l'implication du/des partenaire(s) opérationnel(s) et/ou utilisateur·trice(s) potentiel·le(s) aux différentes étapes du projet ;
- *Ancrage territorial* : pertinence de l'inscription territoriale (si cela a lieu d'être).

5. Faisabilité et implémentation

- *Réalisme et crédibilité du montage budgétaire* : adéquation des moyens escomptés (financements demandés à IRIS-E et co-financements attendus ou acquis ; autofinancement) aux objectifs ;
- *Implémentation et management du projet* : faisabilité, identification des risques d'exécution et d'options alternatives, management opérationnel ;
- *Qualité du plan de gestion des données (PGD) acquises lors du projet*, permettant de les rendre aussi FAIR (*Findable, Accessible, Interoperable, Reusable*) que possible. Le PGD s'appuiera sur le cadre donné par le programme IRIS-E indiquant les grandes lignes, non contraignantes mais indicatives, pour les consortiums ([lien vers le PGD](#)). Un accompagnement dans cette rédaction est possible via l'équipe [Ardoise](#).
- *Retombées et bénéfices*.

Les propositions issues et intégrant de nouvelles collaborations font tout autant partie du programme IRIS-E que la contribution au développement de collaborations existantes.

Dans le cas de la participation d'une unité à plusieurs consortiums, un avis et une priorisation des différents projets seront demandés à la direction d'unité.

Arbitrage

Sur la base des évaluations externes et en suivant les critères énoncés, le groupe de coordination de l'Axe 2 proposera un arbitrage au Comité de Pilotage puis au Comité Stratégique d'IRIS-E, ce dernier étant porteur de la décision finale.

A l'issue du processus, chaque porteur de proposition recevra une fiche d'évaluation, rédigée par le comité de coordination de l'Axe 2, et reprenant de manière synthétique les principaux points et recommandations issus des évaluations externes (expert-es extérieur-es indépendant-es) et internes (membres du comité de coordination).

Les **propositions non retenues** correspondront soit à des propositions thématiquement trop éloignées du champ d'IRIS-E, soit ne remplissant pas correctement certaines des exigences clés (qualité scientifique, interdisciplinarité et co-construction science/société, faisabilité opérationnelle, transformation-innovation). Elles pourront servir de base à une proposition soumise lors d'un AAP ultérieur, sous réserve d'un travail en profondeur pour pallier ces manques. Les **propositions à consolider** pourront se faire accompagner par l'équipe du Hub pour les Sciences Participatives (Axe 1 d'IRIS-E) pour un développement complémentaire si les porteurs le souhaitent. Ce sera, par exemple, le cas des propositions initialement de nature pluridisciplinaire (disciplines multiples mais juxtaposées) devant évoluer vers de l'interdisciplinarité. L'accompagnement pourra également porter sur un élargissement du consortium et une co-construction plus forte avec des partenaires extérieurs, apportant à la fois pertinence et moyens supplémentaires. Les porteurs de ces propositions seront alors invités à déposer une version enrichie et maturée au printemps 2026. Ces dernières seront à nouveau soumises à expertise puis à arbitrage, selon les mêmes modalités que lors du dépôt initial.

La proposition de **financement en l'état ou après modifications mineures des propositions les plus abouties** deviendra effective après validation par le Comité Stratégique d'IRIS-E, pour un démarrage de projets souhaité début 2026.

Suivi des projets

Les projets lauréats sont suivis durant leur déroulement par le groupe de coordination de l’Axe 2. Ils s’engagent à fournir les indicateurs qui leur seront demandés. Le suivi concerne la réalisation des objectifs notamment à mi-parcours et en fin de projet. L’équipe opérationnelle d’IRIS-E pourra, en outre, soutenir les projets lauréats sur les enjeux de communication et de dissémination des résultats de recherche.

Concernant les publications scientifiques issues des projets, les lauréat-es s’engagent à déposer le texte intégral des manuscrits acceptés dans l’archive HAL au plus tard à date de publication, et à mentionner explicitement le soutien et la référence du projet :

“Ce travail a bénéficié d’une aide de l’Etat à travers le projet IRIS-E (*Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental transition*) géré par l’Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-EXES-008”⁴. Seules les publications ayant mentionné cette référence pourront être comptabilisées dans les résultats du projet.



Ce projet a bénéficié d’une aide de l’Etat gérée par l’Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence « ANR-22-EXES-0008 ».



⁴ Version anglaise: “This work was supported by the French government through the IRIS-E project (*Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental transition*) managed by the Agence Nationale de la Recherche under the France 2030 program, referenced ANR-22-EXES-008”.

Annexe - Thématiques prioritaires pour Rennes Métropole

Les sujets proposés sont en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et plus généralement avec les enjeux de transformation écologique du territoire.

Parmi ces sujets, les élus ont priorisé les questions transversales, et en particulier la transformation économique et sociale du territoire et les questions d'adaptation.

Questions transversales

TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU TERRITOIRE

1. Quel récit (projet de société) pour un territoire résilient, compatible avec la neutralité carbone en 2050 et socialement juste ?
2. Comment débattre et se donner les moyens d'avancer collectivement dans les nécessaires bifurcations de nos modes de vie et de production dans une société apaisée ? (Sans susciter de rejet ni d'anxiété et en s'appuyant sur des modalités de participation citoyenne)
1. Quels indicateurs territoriaux retenir pour se doter d'une boussole partagée de l'évolution du territoire (« indicateurs de prospérité », indicateurs en lien avec la théorie du Donut –plancher social et limites planétaires -, indicateurs "Bien-être", etc.) ?
2. Comment rendre possibles et accessibles des modes de vie bas-carbone sur le territoire (habitat, mobilité, alimentation, achats/consommation) dans un souci de justice sociale ?
3. Quelles évolutions des modèles économiques et territoriaux dans un souci de justice sociale ?

ADAPTATION

4. Quelle stratégie d'adaptation avec un souci de justice sociale ?

JUSTICE SOCIALE

Transversal : Prendre en compte les inégalités de responsabilité

5. Comment limiter les inégalités d'exposition aux impacts des crises énergétiques et climatiques ? (Îlots de chaleur, pollutions, précarité énergétique)
6. Comment limiter les inégalités d'accès à des modes de vie décarbonés ?

MOBILISATION

7. Quelle stratégie de mobilisation des acteurs socio-économiques sur la transition climatique ?
8. Quelle stratégie de mobilisation des habitants sur la transition climatique ? (Fabrique citoyenne du climat, Accompagnement au changement de comportements)
9. Comment associer les différents publics au travail sur le récit ?

Questions thématiques

A. MOBILITÉ

10. Comment réduire les kms parcourus sur le territoire ?
11. Comment diminuer les émissions de GES et de polluants par la décarbonation des véhicules pro/perso ?

B. BÂTI - CONSTRUCTION NEUVE

12. Comment répondre aux besoins de logements / locaux d'activités tout en limitant le nombre de m² neufs à construire ?
13. Comment construire et aménager en anticipant les règlementations énergie carbone et les effets du changement climatique ? (Performance énergétique, confort d'été, matériaux bas carbone – biosourcés/ éco circulaire- ENR)
14. Comment améliorer nos capacités à produire localement du bâtiment bas carbone (filrière économique, approvisionnement en matériaux biosourcés, éco circulaire, compétences, salariés...)

C. BÂTI – RÉNOVATION

15. Résidentiel : Comment rendre possible une intensification du nombre de rénovations privées globales et performantes (logique de rupture) tout en conservant la capacité d'accueil du parc ?
16. Tertiaire : Comment inciter-accompagner-contraindre la nécessaire rénovation globale et performante du tertiaire ? (Logique d'équité) Comment rénover en intégrant les enjeux du changement climatique (eau, confort été...), les matériaux bas carbonés, le confort acoustique, les ENR ?

D. ÉCONOMIE – PRODUCTION – AGRICULTURE

17. De quelles activités économiques et ressources avons-nous besoin localement pour la transition climatique et dans une logique de résilience ?
18. Quels impacts de la transition climatique pour l'activités des filières économiques et quelles adaptations seront nécessaires ?
19. Quels nouveaux types d'intervention territoriale pour accompagner ces niveaux de transformation ?
20. Agriculture : Quels leviers et moyens pour intensifier la baisse des GES agricoles et pour accompagner l'adaptation des pratiques aux impacts du dérèglement climatique (eau...) ?

21. Agriculture : Comment diversifier les activités agricoles au service de la transition ? (Développer la production d'ENR en cohérence avec les objectifs de production alimentaires et de biodiversité ; Structurer une filière industrielle autour de l'utilisation de matériaux biosourcés produits localement pour la construction)

E. ACHATS/CONSOMMATION/ALIMENTATION

22. Comment promouvoir une consommation plus responsable sur le territoire, en lien avec les enjeux d'empreinte carbone et matière ? Dont : Comment faire évoluer les pratiques alimentaires pour diminuer l'empreinte carbone des habitants de RM ?
23. Comment rendre possible et accessible une consommation responsable sur le territoire (filières de réemploi, de réparation, d'achats durables, d'alimentation saine et durable...) ? Dont : quelle stratégie commerce pour accompagner les changements de pratiques de consommation ?
24. Comment relocaliser une partie de la production alimentaire du territoire pour limiter les émissions liées aux transports ?
25. Comment diminuer le gaspillage alimentaire à tous les maillons de la chaîne et optimiser le don alimentaire ?

F. STOCKAGE CARBONE ET USAGE DES SOLS

26. Quelle stratégie de stockage Carbone fixe-t-on pour le territoire ?
- Comment préserver et amplifier les capacités de stockage carbone selon les types de sols ?
 - Quel potentiel de captation sur les installations industrielles du territoire ?
27. Quelle répartition des usages de l'espace/ des sols pour concilier les objectifs de production alimentaire, de production d'énergie, de production de matériaux, de production de biens et service, d'habitat, de biodiversité, de stockage carbone ?

G. DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

28. Comment accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire au regard des perspectives de consommation par énergie ? (Objectifs et stratégies par filières : ENR électriques, Biogaz, RCU, Bois, autres ENR Thermiques) Dont comment structurer un approvisionnement local en bois ?
29. Réseaux : Quel modèle économique des réseaux de gaz dans une perspective de baisse de consommation ? Quelle évolution des infrastructures de réseau électrique au regard des évolutions de consommation/ production ?